



# Contenu du programme

## Formation du 30 septembre 2020

### Plan de sauvegarde et de redressement judiciaire : pratique et actualité

#### **Thème de la formation**

Droit des entreprises en difficulté

#### **L'objectif global de la formation**

La formation a pour objet de travailler et réfléchir sur les évolutions intervenues sur l'élaboration, l'exécution et l'échec des plans de sauvegarde et de redressement et d'appréhender l'impact sur la pratique des administrateurs et des mandataires judiciaires. Les évolutions à venir avec la transposition de la directive, notamment l'instauration des classes de créanciers, seront abordées pour réfléchir aux nouvelles pratiques pour l'adoption des plans.

#### **Les objectifs pédagogiques**

Les participants pourront au cours de cette formation assimiler les évolutions législatives et jurisprudentielles et ainsi améliorer leur pratique professionnelle relative à l'élaboration et au suivi des plans de sauvegarde et de redressement aussi bien dans les fonctions exercées au cours de la phase d'élaboration du plan qu'au cours du suivi de son exécution en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

#### **Le public concerné**

AJ / MJ et leur collaborateur.  
Professionnels non AJ / MJ.

#### **Les méthodes et moyens pédagogiques**

La formation s'accompagne d'une présentation PPT détaillant les sources législatives et jurisprudentielles, support de la réflexion sur la pratique professionnelle. Des cas pratiques seront proposés afin de susciter les échanges et l'analyse des solutions techniques.

#### **Les modalités évaluation**

QCM réalisé en fin de séminaire.

#### **Les modalités de suivi**

Remise de l'attestation de fin de formation.

#### **Le contenu détaillé de la formation**

**Introduction (15min)**

#### **A / Passif à traiter dans le plan (1h)**

- Créances contestées (20mn)
- Instances en cours (20mn)
- Créances hors plan (20mn)

#### **B / Mesures du plan (45mn)**

- Délais/remises/conversion de

créances en capital (15mn)  
- Mesures de droit des sociétés / groupe de sociétés (30mn)

**C / Consultation des créanciers (1h)**

- Consultation individuelle (15mn)  
- Comités des créanciers /classes des créanciers (45mn)

**D / Missions du commissaire à l'exécution du plan (45mn)**

- Dividendes/difficulté d'exécution du plan (30mn)  
- Actions en justice (15mn)

**E / Échec du plan (30mn)**

- Résolution et suites (15mn)  
- Effets (15mn)

**F / Réalisation du QCM (15mn)**

**La qualité précise du formateur**

**Marie-Hélène MONSERIE-BON**  
Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas  
Directrice scientifique du Bulletin Joly entreprises en difficulté.

**Le nombre de participants**

20 maximum

**Le montant du coût / jour**

AJ / MJ 300€.  
Collaborateurs et stagiaires AJMJ 200 €  
Professionnels et collaborateurs non AJMJ 400 €

**Lieu**

Centre de formation du CNAJMJ  
336/340 rue Saint Honoré  
75001 Paris

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé